

## **Stopper l'attaque au Service public – moratoire sur les fermetures des offices de poste!**

En annonçant la fermeture de 500 à 600 offices de poste, La Poste a mis la population, les communes et cantons et son propre personnel devant le fait accompli. Elle voudrait maintenant conduire un dialogue social a posteriori, alors que sa décision de principe a d'ores et déjà été prise. La Poste prend donc le problème à l'envers. Avant d'annoncer des fermetures définitives, elle doit communiquer où et combien d'offices de poste seront fermés, comment elle compte éviter des licenciements et à quoi devrait ressembler un office de poste dans le futur. Simultanément, les milieux politiques sont appelés à mener la discussion sur le service public. Car c'est à eux qu'il appartient de définir les exigences en matière de service public à La Poste. D'ici là, syndicom exige un moratoire.

**Ce n'est pas à La Poste de définir le service public. C'est la tâche des responsables politiques.** Le fait que La Poste n'évoque pas une seule fois le service public dans son communiqué de presse est révélateur. Le démantèlement massif qu'elle prévoit menace le service public. La Poste méconnaît ainsi que le service public ne peut pas être défini uniquement selon des critères économiques. Les besoins de la population et de l'économie sont prioritaires. Les responsables politiques doivent donc saisir la discussion soulevée par La Poste et prendre position. D'autant plus que La Poste a déjà annoncé les prochaines mesures de démantèlement, qui concernent l'ensemble du groupe.

**Le partenariat social et la responsabilité sociale ne doivent pas se transformer en mascarade.** La Poste se fait passer pour un employeur socialement responsable qui tient les partenaires sociaux en grande estime. L'annonce de la suppression de 1200 emplois amène à en douter. Ainsi, les partenaires sociaux n'ont pas été informés au préalable des projets de La Poste. De plus, il s'avère aujourd'hui que le dialogue mis en place avec les partenaires sociaux sur l'avenir du Réseau postal et vente n'était qu'une mascarade. syndicom exige par conséquent que La Poste renonce à toute fermeture d'offices de poste jusqu'à ce qu'un masterplan ait été élaboré conjointement pour déterminer comment éviter des licenciements. La responsabilité sociale de La Poste reste sinon une promesse creuse.

**Miser sur les agences implique des externalisations et des baisses de salaire.** Les agences postales créées par La Poste et qu'elle ne cesse de vanter lui servent à externaliser des prestations au lieu de recourir à ses propres employé-e-s. Elle concurrence ainsi ses employé-e-s et la convention collective de travail par laquelle elle s'est engagée à verser de bons salaires. Mme Ruoff prétend n'avoir aucune influence sur les conditions de travail pratiquées dans les agences. Voilà qui est un peu facile, puisqu'elle peut parfaitement peser sur les conditions de travail à travers le choix des partenaires. Toute autre démarche revient à contourner consciemment la convention collective de travail et constitue un affront à l'égard des employé-e-s de La Poste.

**Développer les offices de poste au lieu de gérer leur extinction.** Si La Poste veut éviter d'annoncer un nouveau démantèlement en 2020, elle doit inévitablement développer le réseau d'offices de poste. Les prestations au moyen desquelles elle compte rendre les offices de poste plus attrayants pour la population doivent être définies de manière concrète. syndicom est prêt à poursuivre le dialogue ensemble. Si La Poste ne fait rien, elle risque sciemment de devoir annoncer le prochain démantèlement en 2020.

**Il faut s'attendre à des répercussions au-delà de La Poste** Il y a fort à craindre que les plans de La Poste constituent le prototype pour démanteler encore davantage le service public. Les syndicats et les milieux politiques doivent donc résister avec fermeté. Si l'approvisionnement des offices de poste ne doit plus répondre qu'à des critères liés à l'économie d'entreprise, et non plus aux besoins de la population et de l'économie, les secteurs des transports publics et de la santé seront bientôt soumis à des critères similaires. syndicom proposera à son assemblée des délégué-e-s d'ouvrir le fonds d'action et de campagne et recherchera la collaboration avec d'autres syndicats et l'USS.